

ABONNEMENT

**Saumur**  
 Un an . . . . . 25 fr.  
 Six mois . . . . . 13  
 Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 AVRIL

## Le Banquet de Versailles

Bien que M. Boulanger soit loin, ses amis continuent à grand fracas l'agitation républicaine révisionniste du parti dit national.

Dimanche, c'est le comité de Versailles qui avait organisé un grand banquet boulangiste à l'hôtel de France, où une tente immense ornée de drapeaux tricolores et d'oriflammes avait été dressée pour la circonstance.

Les membres du Comité national, arrivés à Versailles par le train de deux heures, ont été reçus par les organisateurs du banquet. Des gendarmes, armés de revolver, gardaient les abords de la gare.

Dès que MM. Laguerre, Vergoin, Millevoye, Mitchell, Déroulède, ont paru, une légère bousculade s'est produite. Les boulangistes poussaient des clameurs enthousiastes, tandis que la masse des personnes accourues sur leur passage, demeurait silencieuse, ne manifestant ni joie, ni tristesse, en voyant les chefs du parti national.

Les convives étaient au nombre d'environ huit cents, composés de bonapartistes et de républicains fraternisant joyeusement ensemble.

Dans le fond de la salle se trouvaient les insignes de la Ligue des Patriotes et une toile sur laquelle étaient inscrits les mots : Vive Boulanger !

Selon l'usage établi par les banquets boulangistes, une fanfare dissimulée par des arbustes a joué les refrains popularisés par Paulus et par Bourges.

Devant chaque couvert était placée une photographie du général.

Les tables étaient ornées d'œillets rouges ; devant la place vide réservée à M. Boulanger, se trouvaient son buste et celui de la République.

Parmi les invités se trouvaient aux côtés de M. Déroulède et du général Rebillot : MM. Laguerre, Le Hérisse, St-Martin, Vergoin, Chevillon, Thiessé, députés ; de Ménorval, conseiller municipal ; Millevoye, de Montebello, Robert Mitchell, Gauthier de Clagny, Habert, capitaine Apté ; le docteur Moreau, Brincard, Guyon, directeur de la *Patrie*, Haussmann, de Montgomery.

Au dessert, après avoir lu les lettres d'excuses de MM. Dugué de La Fauconnerie et Laisant, le général Rebillot a prononcé une allocution naturellement très applaudie.

Il constate que nous entrons dans une ère de terreur et il espère que tous les honnêtes gens voudront entrer dans la République assainie par M. Boulanger !

Grand merci pour M. le général Rebillot ; nous espérons que les honnêtes gens ne voudront pas plus de la République boulangiste que de la République opportuniste ou radicale, car c'est toujours la République, c'est-à-dire un régime d'arbitraire.

Au milieu des acclamations les plus enthousiastes, M. Laguerre a ensuite prononcé quelques paroles, puis le député radical donne lecture du discours de M. Boulanger, discours qui a paru long aux convives.

Dès qu'il a eu terminé, les cris de : A bas le Sénat ! A bas la basse-cour ! se sont élevés de tous côtés.

Cependant, M. Laguerre a cru devoir ajouter quelques phrases pour assurer que les boulangistes n'étaient pas des conspirateurs, mais des hommes de concorde et de réconciliation.

La sortie du banquet a été marquée par un incident :

Au moment où MM. Laguerre, Le Hérisse, Robert Mitchell et Chagnard, président du comité révisionniste du quinzième arrondissement de Paris, qui avaient pris place dans un landau, se disposaient à rentrer à Paris, le commissaire central, M. Baudat, se jette à la tête des chevaux et fait entourer la voiture par la gendarmerie.

Le landau ainsi escorté et suivi par la foule hurlant pénètre dans la cour de la mairie par l'avenue de Paris. Le poste sort en armes et la maintient.

M. Le Hérisse dit au commissaire :

« Il est d'abord inexact que nous ayons crié : Vive Boulanger ! dans la voiture, mais l'eussions-nous fait, ce serait tout au plus une contravention et non un délit.

« Nous sommes députés, inviolables, et au nom de la loi, au nom de la Constitution, je vous somme de nous mettre en liberté. »

Le commissaire lui répond qu'il n'a pas l'intention de les garder prisonniers, et après les avoir interrogés, il les fait mettre en liberté.

Au moment où ils sortent, MM. Laguerre et Le Hérisse sont l'objet d'une nouvelle ovation.

## INFORMATIONS

### RÉUNION DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION

La commission d'instruction a siégé hier matin, de neuf heures à midi.

M. Merlin a proposé de lancer des mandats contre plusieurs inculpés.

Un des membres a développé cette thèse, qu'il ne fallait pas de débats contradictoires et par conséquent pas d'inculpés nouveaux.

On croit cependant que de nombreux témoins seront cités.

La commission s'est séparée à midi et a dû se réunir vers deux heures et demie.

Les précautions sont tellement bien prises par la commission pour éviter toute indiscretion de la part des journalistes que ses membres sortent par une porte dérobée ; d'ailleurs, le plus grand secret est observé.

### On lit dans l'Événement :

« Une nouvelle de la plus haute gravité nous est communiquée de bonne source :

« Parmi les documents nouveaux soumis à la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, se trouvent, paraît-il, diverses pièces établissant péremptoirement que M. Boulanger s'est livré à l'embauchage de l'armée.

« Il semble d'ores et déjà prouvé par ces documents, que le capitaine X... (nous ne voulons pas le nommer aujourd'hui), qui remplit jadis au ministère de la guerre, M. Boulanger étant ministre, des fonctions délicates portant sur un service confidentiel, et qui, après la

chute de M. Boulanger, entra, sur la recommandation de celui-ci, au ministère des affaires étrangères, est gravement compromis.

« On affirme que cet officier aurait abusé de la situation toute de confiance qui lui était faite, pour fournir à M. Boulanger, chef de parti, les renseignements les plus complets sur les résolutions du gouvernement.

« On annonce des arrestations imminentes. »

L'Écho de Paris donne, de son côté, la nouvelle ci-après qui semble devoir être rapprochée des affirmations intéressées de on, c'est-à-dire de M. Q. de Beaurepaire :

« Le colonel d'artillerie Lefèvre, précédemment chef du 2<sup>e</sup> bureau de l'état-major général, est attaché au ministère des affaires étrangères. Il y sera chargé de l'étude des questions militaires touchant à nos relations extérieures.

« Le capitaine breveté Bujac, qui remplissait précédemment cet emploi, a été envoyé à Saint-Brieuc, par suite de sa fréquentation avec le personnel boulangiste.

« Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous n'entendons en rien garantir les allégations énoncées ci-dessus contre l'officier dont parle l'Événement. »

Le dossier fourni par le procureur général pour la commission d'instruction, contient 40,320 pièces sur lesquelles 3,000 articles de journaux, des cartes de visite du général Boulanger avec « ses remerciements », des prospectus électoraux, des affiches et des chansons. Tout cela fait nombre, mais ne prouve pas qu'il y ait eu attentat contre la sûreté de l'Etat. Tout au plus pourrait-on y voir un complot contre le repos des facteurs.

On a fait une curieuse statistique sur l'origine de certains sénateurs siégeant au Sénat, Haute Cour de justice :

|  |    |
|--|----|
| 4 frère de Jules Ferry . . . . .                                   | 4  |
| 4 ancien membre de l'Internationale . . . . .                      | 4  |
| 9 fonctionnaires . . . . .   | 9  |
| 14 anciens ministres opportunistes . . . . .                       | 14 |
| 34 sénateurs qui ont échoué devant le Suffrage universel . . . . . | 34 |
| 37 anciens fonctionnaires . . . . .                                | 37 |
|  | 96 |

auxquels il faut ajouter 98 sénateurs qui sont connus comme des adversaires déclarés du général Boulanger.

Il est donc avéré qu'il y aura à la Haute Cour de justice 194 sénateurs qui jugeront en s'inspirant de ces paroles du député Dupuy : « Il n'y a pas de justice en politique. »

### LA FUITE DU « GRAND CARNOT »

Simple question : Pourquoi les opportunistes, qui raillent si agréablement M. le général Boulanger d'avoir mis la frontière entre lui et des adversaires sans scrupules, admirent-ils si bruyamment le « Grand Carnot, l'organisateur de la victoire », lequel s'enfuit en Suisse au 18 fructidor, lorsque le Directoire décida son arrestation ?

Le journal *La Presse* sera mis en adjudication le 20 avril, en l'étude de M<sup>e</sup> Surraut,

notaire à Paris ; la mise à prix du journal boulangiste pouvant être baissée est de 50,000 francs.

Le conseil de l'Ordre des avocats de Paris refuse, écrit-on au *Journal de Genève*, de prononcer une peine disciplinaire contre M. Laguerre, qui, écrivant que « cet individu (le procureur général) en a menti » agissait à titre de journaliste et non d'avocat.

### On lit dans l'Écho de Paris :

« Le général Cluseret vient de faire une perte douloureuse : celle de son effigie.

« Il vient en effet d'être dérobé au député du Var le portrait que Courbet fit de lui en 1868, et qui figura à l'Exposition universelle de 1878.

« Il est bon de prévenir l'amateur des œuvres du peintre franc-comtois qui se rendrait acquéreur de cette toile qu'il s'exposerait aux poursuites que le général est en droit d'exercer. »

### Une statistique :

Pendant le carnaval, 50,000 personnes ont passé à Monte-Carlo. On a constaté 13 duels et 16 suicides. Un riche Anglais y a perdu à lui seul 1,300,000 fr.

Il a tenté de se suicider, n'a pas réussi, mais a dû subir l'amputation d'un bras.

Les gains totaux du Casino auraient été de 16 millions du 1<sup>er</sup> décembre 1888 au 31 mars 1889.

### DU SOMMET DE LA TOUR EIFFEL

Un chroniqueur du *Temps*, qui en a fait l'ascension, résume comme il suit ses impressions :

« Est-ce le temps qu'il faisait ce jour-là, sera-ce un effet constant ? Mais à contempler Paris de si haut, une indicible mélancolie, un accablement intellectuel s'empara de nous. A 107 mètres c'est encore un spectacle humain, l'échelle ordinaire de nos comparaisons, bien que déjà fort insuffisante, pouvait encore servir. A 273 on est tout à fait hors des conditions normales de l'existence. A 107 mètres on admire qu'un être aussi faible que l'homme ait pu accomplir le merveilleux travail que représente cette ville infinie ; à 273 mètres, on ne comprend plus bien pourquoi il s'est tant agité.

« Une mortelle tristesse d'hiver monte des champs raclés et nus au milieu desquels la ville s'extravase comme une inondation. Cette incroyable étendue d'édifices n'est plus qu'une tache de lépre, une mince croûte sur le sol. Le bois de Boulogne, nos jardins publics dont le dessin s'accuse aussi franchement que sur un plan, nos rues droites, nos façades alignées, nos toits carrés et plats, tout cela est affreusement géométrique et artificiel, dénué des sinuosités et des molles rondeurs de la vie. Tout semble immobile parce que les mouvements des bateaux, des voitures et des petits points noirs qui sont la foule sont insignifiants par rapport à l'immensité qui vous environne. Et tout semble mort comme dans un paysage lunaire parce qu'aucun bruit ne vous révèle plus le peuple qui est au-dessous de vous. Les millions de fenêtres qui vous regardent sont grossies comme le point noir d'un dé à jouer. Et

quand on songe aux animaux qui grouillent derrière, c'est l'idée d'une fourmillière qui se présente à l'esprit. Ils sont si rapetissés qu'on ne sait plus quel intérêt on peut trouver à leurs passions et à leurs amusements. L'amour, l'argent, les disputes du Palais-Bourbon, l'ironie de M. Renan, l'esprit des vaudevillistes, tout cela paraît insipide. On respire le sentiment de notre vanité avec l'air stérile des hauteurs. »

## NOUVELLES MILITAIRES

### L'ÂGE DES COMMANDANTS DE CORPS

Voici un curieux relevé de l'âge de tous nos commandants de corps d'armée :

1<sup>er</sup> corps, général Jamont, 57 ans ; — 2<sup>e</sup> corps, général de Cools, 59 ans ; — 3<sup>e</sup> corps, général du Guiny, 60 ans ; 4<sup>e</sup> corps, général Coiffé, 55 ans ; — 6<sup>e</sup> corps, général de Miribel, 57 ans ; — 9<sup>e</sup> corps, général Villain, 60 ans ; — 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> corps, généraux de Launay et du Bessol, 64 ans ; — 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps, généraux de Boisdenezmetz et Warnet, 60 ans ; — 18<sup>e</sup> corps, général Ferron, 58 ans.

Les commandants de corps d'armée sont :

Généraux Saussier, 61 ans ; Billot, 60 ans ; Thomassin, 62 ans ; Davout, 59 ans ; de Bellemare, 61 ans, et Berge, 60 ans.

Les généraux de Galliffet et L'Hotte, qui auraient en campagne à diriger la cavalerie indépendante, ont l'un 59 et l'autre 63 ans.

En Allemagne les commandants des forces militaires ont des âges à peu près correspondants.

### LES FRAIS DE RÉCEPTIONS

A la suite d'un de nos confrères de la presse militaire, divers journaux politiques mènent en ce moment une campagne contre nos officiers généraux, qui, prétendent-ils, se renferment chez eux, ne sortent que pour les besoins du service et les cérémonies officielles, et ne reçoivent jamais.

Les journaux qui se livrent à ces attaques faciles ignorent probablement que les frais de représentation — ou plutôt de service — attribués aux officiers généraux ont pour objet de leur permettre de faire face à leurs obligations militaires, et qu'un commandant de corps d'armée, de division ou de brigade n'a pas besoin de donner des fêtes aux électeurs de son lieu de résidence pour dépenser les quelques mille francs que lui alloue la munificence budgétaire.

Nous ne sachons pas, d'ailleurs, que les fonctionnaires civils leur donnent souvent l'exemple. A Paris, entre autres, on a entendu quelquefois parler de grandes fêtes au ministère de la guerre, jamais dans les autres ministères.

Mais il y a plus fort, dit l'*Avenir militaire*. Dans une grande ville de l'Est, nous avons connu un officier général qui aimait fort à recevoir. A l'exemple du Maréchal-Président, il consacrait à ses réceptions non-seulement ses appointements, mais encore tous ses revenus personnels. Or, le préfet professait des idées tout à fait inverses. Nous ne savons s'il avait des revenus personnels, mais il avait un gros traitement, et ce traitement il se gardait bien de le dépenser. Il arriva donc qu'un beau jour le général fut mandé à Paris : on lui fit poliment observer qu'il n'était pas convenable qu'un simple officier général se permit d'éclipser un préfet, et on l'informa que, sur la demande de ce dernier, il était déplacé. Bien entendu, dans sa nouvelle résidence, il ne se hasarda pas à encourir encore pareil reproche, mais la mauvaise note lui resta et coupa court à son avancement.

L'aventure n'était point faite, on l'avouera, pour encourager nos officiers généraux à ouvrir leurs salons, et si, comme on le prétend, quelques-uns poussent la prudence jusqu'à ne pas même les entrebâiller, est-on bien en droit de leur en faire un crime ?

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Election au Conseil général pour le canton de Saumur (Nord-Est)

La commission de recensement général des votes s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Liénard, adjoint au maire de Saumur, et en présence de M. le Sous-Préfet.

Voici les chiffres officiels proclamés par la commission :

|   | Inscrits. | Votants. | Bruas. | Pottier. |
|---|-----------|----------|--------|----------|
| Allonnes.....   | 676       | 555      | 82     | 477      |
| Brain.....  | 441       | 383      | 354    | 24       |
| La Breille.....   | 150       | 119      | 48     | 71       |
| Neuillé.....  | 245       | 190      | 72     | 118      |
| Saumur.....   | 90        | 34       | 8      | 26       |
| Varennes.....   | 563       | 419      | 261    | 154      |
| Villebermier....  | 315       | 248      | 142    | 102      |
| Vivy.....   | 429       | 329      | 176    | 146      |
|   | 2909      | 2277     | 1143   | 1118     |
| Total des inscrits.....   |           |          |        | 2.909    |
| Total des votants.....  |           |          |        | 2.277    |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....                              |           |          |        | 2.283    |
| Nombre de bulletins en sus des émargements.....                           |           |          |        | 6        |
| Bulletins n'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité.....      |           |          |        | 9        |
| Bulletins nuls, mais entrant en compte dans le calcul de la majorité..... |           |          |        | 3        |
| M. Bruas a obtenu.....  |           |          | 1.143  | voix     |
| M. Pottier.....   |           |          | 1.118  | —        |
| M. Boulanger.....   |           |          | 7      | —        |
| M. Marmin.....  |           |          | 4      | —        |
| M. Berge-Bouilly.....   |           |          | 4      | —        |

D'après ces chiffres, la commission de re-

recensement général des votes a proclamé élu M. BRUAS.

Malgré ce résultat, on croit qu'il y aura des protestations, parce que le bureau de Saumur n'a pu être formé dimanche qu'à 4 heures.

Nous apprenons qu'à partir d'aujourd'hui l'administration des Postes procède à une nouvelle distribution des courriers de Paris ; elle se fera à 3 heures.

Cette innovation sera très bien accueillie par le commerce qui pourra ainsi répondre facilement à ce courrier avant la fermeture des bureaux.

### A PROPOS DE LA SUPPRESSION DE L'ÉQUITATION AUX COLLÉGIENS

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro de dimanche, 14 avril, sous le titre : « Suppression de l'équitation du Collège », vous citez le *Patriote*, disant :

« Un arrêté du ministre de la guerre supprime les cours d'équitation faits aux lycées et collèges ; nous regrettons cette mesure peu libérale. »

Si la mesure n'est pas libérale, le correspondant saumurois du *Patriote* doit reconnaître qu'elle est égalitaire. Nous avons en notre ville deux collèges, l'Institution Saint-Louis et le Collège communal. Sous la République des infâmes réactionnaires, l'École de cavalerie était autorisée à donner des leçons d'équitation aux élèves de l'un et l'autre établissement, ainsi qu'aux jeunes gens de la ville qui en faisaient la demande au Général. Mais quand la République des républicains eut été fondée à une voix de majorité, défense fut faite à l'administration de l'École de continuer les leçons d'équitation aux jeunes gens de Saint-Louis, bien que ce collège clérical forme des élèves, « dont les uns se destinent à Saint-Cyr » et dont d'autres s'engagent dans la cavalerie. Pensez donc ! mettre les chevaux du Gouvernement au service de jeunes gens élevés par des prêtres, et qui seraient ainsi préparés « par ces exercices préliminaires au métier militaire » et formeraient « pour ainsi dire un noyau de futurs officiers habiles, ou de sous-officiers capables..... » ce serait faire courir un grave danger à cette République qui a l'ambition grande de faire marcher tous les prêtres dans le rang, sac au dos !

Et malgré cette exclusion de l'Institution Saint-Louis, les manèges de l'École de cavalerie ont continué de porter les trois fameux mots « Liberté, Egalité, Fraternité. »

Si, comme le dit le correspondant saumurois du *Patriote*, « il est à désirer, dans l'intérêt » du recrutement de notre cavalerie, que le collège de Saumur soit compris dans le nombre de ceux qui continueront à avoir des leçons d'équitation militaire, mon compatriote, ennemi des mesures peu libérales,

demandera que l'autre collège de Saumur obtienne le même avantage, « et nous sommes » persuadés que l'administration supérieure » de l'École de cavalerie serait heureuse de » préparer encore la jeunesse saumuroise » — mais toute la jeunesse saumuroise, d'où qu'elle vienne — « à la défense du pays. »

X. Y. Z.

CONFÉRENCES AGRICOLES. — M. Morain, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence :

A Durtal, le mardi 23 avril, à deux heures, dans la salle de l'école des garçons. Sujet : Le Bétail, son amélioration ;

A Saumur, le samedi 27 avril, à deux heures, dans la salle de la mairie. Sujet : Les Engrais ;

A Noyant, le dimanche 28 avril, à midi, dans la salle de l'école des garçons. Sujet : Le Blé.

INSPECTION GÉNÉRALE. — Par décision ministérielle du 3 avril, M. l'intendant militaire Thiévard, directeur du service de l'intendance du 9<sup>e</sup> corps d'armée, a été désigné pour inspecter, en 1889, le 4<sup>e</sup> arrondissement, comprenant les 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> corps d'armée.

### CONSERVATIONS FORESTIÈRES

Le *Journal officiel* du 13 avril publie le tableau de la division de la France en 32 conservations forestières.

Le département de Maine-et-Loire fait partie de la 49<sup>e</sup> conservation forestière, dont la résidence est à Tours, avec les départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure et Loiret.

La contenance des forêts domaniales, en Maine-et-Loire, est de 4,806 hectares. La contenance des forêts de la 49<sup>e</sup> conservation est de 67,612 hectares.

### UN TRAMWAY AU CAIRE

C'est le dernier cri de la civilisation.

Hier, 15 avril, a eu lieu au ministère des travaux publics, au Caire, l'adjudication des travaux d'un certain nombre de lignes de tramways dont l'une ira jusqu'aux Pyramides.

C'est certainement très utile, mais cela fait tout de même un drôle d'effet.

Et l'on ne voit pas très bien les Pharaons, endormis depuis des milliers d'années, se réveillant au son de la trompe à air comprimé, comme de simples bourgeois du boulevard Sébastopol.

Nous gagerions bien que les travaux du Caire seront menés plus activement que ne l'ont été ceux de Saumur et exécutés avec plus de soin et de compétence.

Il est probable aussi que l'autorité locale ne tolérera pas que les chaussées soient aussi détériorées que ne l'ont été celles de notre ville.

gare. On se trouve quelquefois sur son passage, hélas ! on l'accueille avec la même surprise qu'on ait le crâne chauve ou chevelu. On se fait trépaner en hâte, puis ensuite enterrer dans un des cimetières d'alentour. Mais, comme on ne sort pas de cette tombe imprévue pour prémonir, contre une imitation fatale, ceux qui s'exposent aux mêmes périls, chacun s'engage plus ou moins hardiment soit sur le bord du torrent qui a déjà reçu trois Anglaises, soit dans l'ancre ou plusieurs furent scalpés. On apprend les histoires lugubres au retour... à moins qu'on y ajoute la sienne.

M. de Kerdu les ignorait encore. Cependant il ne s'était pas soucié de conduire trop promptement Joséphe devant ces magnifiques horreurs. Il s'était dit que cet esprit tant frappé demandait de riants tableaux, des horizons purs et paisibles. Le principe était assez juste, son application fort exagérée.

Mais au retour d'Einsiedeln, le grand-père n'hésita plus. Il voulait distraire la jeune fille à tout prix et par n'importe quel spectacle. Il la trouvait plus triste que jamais.

Ce fut donc peu de temps après être rentrés au Hof qu'ils se rendirent à Pfoeffers. Il faisait un temps délicieux, août s'appretait à dispa-

## JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

XV

Non, ce ne doit pas être en face des splendeurs de Florence, devant les belles lignes et les irradiations des plaines de la Toscane, mais ici, en sortant de cet antre, que Dante a écrit :

*Io venni in luago d'ogni luce muto (1).*

Muet de toute lumière. Oh ! que cette parole est juste ! Oui, dans ce lieu, l'ombre s'éternise fatale, désolée, la lumière se tait, non par une retraite paisible, mais par une impuis-

(1) « Je vins en un lieu muet de toute lumière qui mugit comme fait la mer par la tempête si elle est battue par des vents contraires. »

« J'étais si hors d'haleine quand je fus là-haut que je ne pouvais aller plus avant : aussi je fus obligé de m'asseoir un moment. »

« Il est une plus longue échelle à suivre. Il ne suffit pas d'avoir vu ce que nous laissons derrière nous. Si tu m'entends, que cela te donne du courage. »

« Je me levai alors en me montrant plus disposé à tout braver que je ne l'étais en effet. Et je dis : Va, je suis fort et hardi. »

« Nous primes notre route sur le rocher qui était raboteux, étroit, difficile et plus éprouvé que celui d'avant. » (Enf., ch. V et XXIV.)

sance douloureuse, une sorte de condamnation.

*Che muggia come fa mar per tempesta.*

En effet, le mutisme ne s'attaque qu'à la vue. L'ouïe peut se repaître du plus épouvantable des fracas.

*La lena m'era del polmon si munta  
Quando fui su, ch' i non potea più oltre ;  
Anzi m'assisi nella prima giunta.*

En cela seulement peut-être, poète, mais en cela certainement, vous aurez des imitateurs. La montée est rude et les humbles qui la gravissent pas à pas, courbés, un bâton ferré à la main, acquiescent à ce repos d'un moment, un droit meilleur encore que le vôtre, ô vous que Virgile portait dans ses bras et qui voltigez de roc en roc, touchant à peine du pied la pierre...

*Più lunga scala convien che si sglia  
Non basta da costor esser partito.*

Non, il ne suffit pas d'avoir vu l'entrée : la porte taillée dans le rocher par où l'on pénètre, les salles austères, les petites chambres qui ressemblent à des cellules. Il y a une longue échelle à suivre. La voilà, tout en bois, accrochée horizontalement au flanc du rocher comme un pont effroyable. Elle ne fait, cependant, que ramper le long des eaux furieuses de

la Tamina. Rien ne peut donner l'idée de cette galerie infernale. Des masses colossales, nues, ruisselantes, se dressent comme des géants et se penchent les unes vers les autres, de manière à former une voûte. On dirait le sépulcre d'un Titan. Mais ce n'est point un mort qui s'y dérobe, c'est le torrent qui s'y engouffre et y court en désespéré. On marche, un peu ému, sur des planches pendues à mi-roc et dont les étais grossiers sont battus par les flots qui bouillonnent. Quelques bois, cloués en croix, servent de parachute. Enfin, l'on arrive au bout de la galerie. Là se trouve une grotte fumeuse, pleine d'une chaleur suffocante. C'est dans cette grotte que jaillit la source de Pfoeffers. Sans trop se pencher, on plonge une lampe dans la cavité, et, quand elle est descendue à une certaine profondeur, on aperçoit les eaux.

Rien de bizarre, de fantastique, comme ces abords terribles d'une source bien pacifique par elle-même, cependant ; aussi les visiteurs se font-ils nombreux sur l'effrayante passerelle, et ils y marchent un à un, le cœur transi, sans rien dire, comme des âmes en peine. De temps en temps un fragment se détache de ces masses gigantesques et se précipite sans crier

On attend toujours à Saumur la première visite du successeur de M. Allard; on espère que ce nouvel ingénieur, écœuré de l'aspect que lui présentera le pavage du pont et des quais, donnera des ordres pour leur prompt réfection.

Depuis huit jours, la place de l'Hôtel-de-Ville est un étang. Comment M. le Sous-Ingénieur n'obvie-t-il pas à cet inconvénient, et ne fait-il pas également au trottoir du Square des reprises urgentes pour éviter des foulures et entorses qu'occasionne l'absence de quelques pavés? Il ne s'agit que d'une demi-journée de travail, et ses pouvoirs doivent aller jusque-là.

#### LE DROIT SUR LES SEIGLES

Entre deux pugilats parlementaires, la Chambre a voté sans débats, le 4 avril, les nouveaux droits de douane sur les seigles. La taxe est portée de 4 fr. 50 c. à 3 fr. les 100 kilogrammes sur les seigles en grains; les farines, au lieu d'être admises en franchise, auront à payer désormais 3 fr. le quintal.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce relèvement de droits. Il comble, sur un point, les lacunes, et redresse les inégalités de notre tarif général des douanes: il protège un produit agricole important contre la concurrence grandissante des similaires étrangers. Mais cette mesure appelle un complément.

L'orge, dont la valeur est à peu près égale à celle du seigle, ne paie encore que le droit de 1 fr. 50 c. le quintal de grains, et il est admis en franchise sous forme de farine. Les farines d'avoine entrent également en exemption de droits, bien que l'avoine en grains paie 3 francs. Enfin, grâce à la résistance invincible de la majorité, ni le maïs, ni le sarrasin ne jouissent de l'ombre d'une protection: en grains ou en farines, tous deux sont exempts. Ces inégalités et ces disparités ne s'expliquent que par les dispositions peu favorables de la plupart des républicains à l'égard de l'agriculture; mais elles n'en sont pas moins fâcheuses et il est urgent qu'elles disparaissent.

Avec un droit de 5 francs sur les blés en grains, de 8 francs sur leurs farines, de 3 francs sur l'avoine et le seigle et de 5 francs sur la farine de seigle, l'adoption d'un droit général de 3 francs sur les mêmes grains et de 5 francs sur leurs farines est un complément logique auquel on ne saurait se refuser. L'agriculture le réclame depuis longtemps: le moment est venu pour elle de l'imposer aux pouvoirs publics et les élections lui en fournissent une occasion aussi favorable que prochaine.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que le projet de loi voté, le 4 avril, par la Chambre émanait de M. Dellisse et de plusieurs de ses collègues de la droite. Si nous avons bonne mémoire, c'est, avec le projet sur les blés et le projet sur le bétail, la troisième loi douanière

que, depuis 1885, la droite aura présentée et fait voter dans l'intérêt de l'agriculture. Une fraction du parti républicain a, dans ces diverses occasions, fourni l'appoint nécessaire pour constituer la majorité; mais l'initiative et l'action prépondérante n'en appartiennent pas moins aux conservateurs. Les électeurs ruraux devront s'en souvenir.

ANGERS. — Une statue à Chevreul. — Nous lisons dans l'Union de l'Ouest:

« On a déjà proposé d'élever, à Angers, une statue à notre compatriote Chevreul. C'est un témoignage de la reconnaissance publique, auquel nul n'a plus de droit que l'illustre savant, qui fut, par ses découvertes et son absolu désintéressement, un bienfaiteur de l'humanité, un initiateur du progrès scientifique et industriel. Nous adhérons avec empressement à cette proposition de nos confrères, et comme eux, nous pensons que l'emplacement est tout indiqué pour la statue de Chevreul, sur la place du Ralliement, à proximité de la maison où est né le grand chimiste angevin.

» En attendant l'initiative que doivent prendre, à cet égard, les Sociétés savantes d'Angers ou l'administration municipale, nous devons signaler que déjà une souscription est ouverte à Paris, dans les bureaux de la Paix sociale, journal républicain déiste. Mais l'hommage rendu par l'initiative de Paris ne saurait dispenser la ville d'Angers du devoir et de l'honneur de perpétuer sa reconnaissance et la gloire incontestée de Chevreul. »

CHOLET. — M. Airieau, maître charpentier, était occupé le 1<sup>er</sup> avril à enlever des étais dans une maison nouvellement construite, lorsqu'une pièce de bois lui tomba sur l'épaule.

Malgré la douleur qu'il ressentait, il continua à travailler, mais les douleurs devinrent plus vives, la fièvre se déclara et l'état du blessé s'aggrava rapidement.

M. Airieau a succombé dans la soirée du 9 avril.

Il n'était âgé que de 46 ans.

TOURS. — Un terrible accident est arrivé hier matin, rue Saint-Pierre.

Le nommé Eugène Chapeau, couvreur, âgé de 34 ans, occupé à la couverture de l'hôpital Saint-Gatien, est tombé du toit sur lequel il était monté.

Dans sa chute, l'infortuné ouvrier s'est fait de graves lésions intérieures.

Transporté à son domicile, il est mort deux heures après, sans avoir repris connaissance.

Chapeau était marié; il laisse une veuve et trois enfants, dont le dernier n'est âgé que de quelques mois.

peler les visions du poète, mais dans cette autre sphère, la région expiratrice, où chaque pas approche des immensités et des rayons du ciel, où le soleil ne brille pas encore, mais où, déjà, la terre se pare:

*Quando noi fummodove la rugiada (1)  
Pugna col sole, e per essere in parte  
Ove adrezza poco si dirada,*

*O meraviglia! che qual egli scelse  
L'umile pianta, cotal si rinacque (1),  
Subitamente là onde la svelse!*

Dans la gorge de Pfœffers, arbres, lianes, branches, fleurs, baies, tout s'élançait, tout s'emmêle, tout se heurte, tout se dispute une place au jour. Et la stérilité nue, désolée de certains lieux maudits n'a rien de plus sauvage que cette vie débordante dans le solitaire et l'indompté.

Aussi l'apparition d'arbres qui se dressent en ligne régulière, officielle, annonce-t-elle sûrement l'approche de l'homme et de ses œuvres. Encore un détour de la route et Ra-

(1) « Quand nous fîmes à un endroit où la rosée combat l'ardeur du soleil et, protégée par l'ombre, ne peut guère s'évaporer.

» O merveille! à peine arrache-t-il une des humbles plantes qu'une pareille renait soudain,  
» La même d'où il l'avait arrachée! »

(Purg., ch. 1.)

#### LE CROUP EN LOIR-ET-CHER

On écrit de Montrichard:

« L'aîné des fils de Guignard, de Pouillé, qui avait perdu quatre enfants du croup en quelques jours, élève du petit séminaire, était venu pour voir son père et sa mère.

» Dans la crainte du terrible fléau, par surcroît de précaution, il avait été décidé qu'il ne descendrait pas chez lui, mais chez un nommé Buchet.

» Naturellement, ses parents allèrent le voir; or, le fils Buchet, âgé de 17 ans, a été atteint de la maladie et enlevé rapidement il y quelques jours.

» La terreur est si grande dans le pays qu'on refusa l'entrée de l'église et le drap mortuaire au décédé qui fut enterré dans la matinée même où il avait succombé.

» A Thésée, le mal continue à faire des victimes et une grande partie des habitants porte le deuil de la perte d'un des siens. »

#### UN TRÉSOR AU PIED D'UN ARBRE

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* dit que la semaine dernière, le sieur Laboul avait acheté un cormier dans un terrain appartenant à M. Goupil, situé dans le bourg de Cerizay, lorsque, en piochant pour déraciner cet arbre, il découvrit un pot en grès qui contenait 383 pièces de 6 fr. à l'effigie de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, ce qui formait une somme de 2,298 fr. Suivant la loi, la moitié appartenait au propriétaire du terrain. C'est donc la somme de 1,149 fr. que M. Laboul a eu pour sa part.

#### PRINTEMPS PLUVIEUX

Un vieux jardinier affirme qu'il va pleuvoir pendant tout le printemps. Son baromètre, à lui, qui, paraît-il, est infallible, le croiriez-vous? sont les pies!

Cette année, ces oiseaux font leurs nids tout à fait à la cime des arbres, ce qui, au dire du bonhomme, est un signe certain de pluies de longue durée.

S'il devait faire beau temps, elles les placeraient plus bas, au milieu des branches, mais elles craignent que les feuilles ruisselantes d'eau et agitées par le vent, mouillent leurs œufs. Voilà pourquoi elles ont perché leurs bastions au sommet des arbres.

Espérons que le vieux jardinier ne prédit pas toujours juste.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 avril 1889.

La première Bourse de la semaine présente une grande animation. Nos rentes progressent: le 3 0/0 à 86.80; le 4 1/2 0/0 à 103.45.

Le Crédit Foncier a été l'objet d'achats importants aussi bien au comptant qu'à terme. L'action termine à 4,348.75. Les obligations foncières et communales à lots ne portent plus

aucune trace de la réaction de ces temps derniers.

La Banque d'Escompte s'échange à 525.

La Société Générale s'inscrit à 458.75.

La Banque de Paris procédera le 25 courant à une émission d'obligations de chemins de fer de la province de Santa-Fé; ses actions montent à 778.75.

Le Crédit Lyonnais qui n'a participé en rien à l'affaire des Métaux est bien tenue à 688.75.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de Dépôts et Comptes courants a eu lieu le 10 avril. 80,000 actions environ y étaient représentées. Le rapport du conseil d'administration constate que la Société des Dépôts a été absolument étrangère aux opérations qui ont amené la dernière crise financière. L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1888, et fixé le dividende de cet exercice à 15 fr. par action libérée de 125 francs. Un acompte de 7.50 a été distribué le 1<sup>er</sup> novembre dernier; le dividende complémentaire de 7.50 sera payé, sous déduction de l'impôt, à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain. Toutes les résolutions soumises à l'assemblée ont été adoptées à l'unanimité. Au cours actuel de 600 fr., l'action de la Société de Dépôts représente un débours de 225 fr.; et le dividende de 15 fr. un revenu de 6 1/2 0/0.

L'avis de répartition à l'émission des 4,000 actions des Grands Bouillons Parisiens attribue la totalité des demandes aux souscripteurs de 4 à 5 titres. Au-dessus de 5 actions, les souscripteurs recevront 10 0/0 seulement de leurs demandes.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infallible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 15, rue Très-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

#### ÉPIGÉRIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, successeur

#### Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches; Œufs de toute grosseur, décorés ou non; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Châlet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

#### SPECIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines surfinées, vendues au poids net, même prix qu'au détail.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

tournant du chemin, ils aperçurent un groupe de femmes qui brodaient.

Elles étaient cinq ou six, assises sous de larges hêtres. Devant elles se dressaient leurs métiers, de la forme la plus élémentaire. Un petit rond de fer mouvant adapté à un pied de bois et sur lequel on tend l'étoffe qu'on serre violemment à l'aide d'une lanière de cuir munie d'une boucle, voilà ce qui suffit aux filles de la Suisse pour multiplier les chefs-d'œuvre. Vraiment ce groupe était joli à voir. Ainsi abrité sous un feuillage épais qui tamisait la lumière, il s'harmonisait comme dans une pénombre. Ces femmes s'inclinaient gracieusement sur leurs métiers et chaque mouvement qu'elles faisaient pour lancer ou ressaisir l'aiguille, agitait légèrement les grandes manches de mousseline qui flottaient à leurs épaules comme des ailes d'oiseaux de mer.

M. et M<sup>lle</sup> de Kerdu les regardèrent un instant et passèrent.

(A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-lit-cencié, 12, rue du Marché-Noir, Saumur.

**SÉPARATION DE CORPS**

D'un jugement par défaut, faute de conclure, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatre avril mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Il appert que :  
M<sup>me</sup> Augustine Rémond, épouse du sieur René Bazille, cultivateur, avec lequel elle est domiciliée de droit à Noyant-la-Plaine, a été déclarée séparée de corps d'avec ledit sieur son mari.

Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné ayant occupé pour la dame Bazille, sur sa demande.

Saumur, le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(383) V. LE RAY.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**Vente de Meubles**

Aux enchères publiques, Dépendant de la succession de M. PICHÉRIE.

Le MERCREDI 24 Avril 1889, à 1 heure du soir, et le LENDemain s'il y a lieu, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,

**IL SERA VENDU :**

Un beau bahut en noyer sculpté, salle à manger en vieux chêne, tables de différents styles, meubles d'encoignure, fauteuils Louis XVI, commodes Louis XV, bureau avec vitrine en chêne sculpté, glaces à biseau, pendules, cartel, chaises, fauteuils ;

Statuettes, vases, médaillons et vaisselle en porcelaines de Sèvres, Saxe et à la Reine, très beau groupe en bronze, appliques, cristaux, argenterie, réchauds et soupière en plaqué, peintures sur toile et sur cuivre, émaux, bijoux, gravures, coffre-fort ;

Et le VENDREDI 26 Avril et jours suivants, dans une maison à Saumur, rue du Palais-de-Justice, n° 7, où est décédé M. PICHÉRIE,

On vendra : Un billard, bois de lits, lits en fer, tables, chaises et fauteuils de jardin, établi, outils, objets de literie, linge, baignoire, vins blanc et rouge en bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Exposition publique à la salle des ventes, le mardi 23 avril, de une heure à quatre heures du soir.

Expressément au comptant, plus 10 0/0. (384)

**A VENDRE**

Un TRICYCLE Peugeot, n° 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

**A VENDRE**

Un grand et beau PORTAIL EN CHÊNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. COUÉ, photographe. (341)

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> MATÉRIEL DE LOCATION POUR NOCES ;

2<sup>o</sup> MATÉRIEL DE MARCHAND ÉPICIER, comprenant : comptoirs, casiers, rayons, tiroirs, bocaux, balances, etc.

Le tout en parfait état.

S'adresser à M. L. BONNEAU, liquidateur, 33, rue d'Alsace, à Saumur. (376)

**A CÉDER**

Pour cause de santé

MAGASIN DE LINGERIE

Au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> TAILLARD.

**A LOUER**

A Saint-Martin-de-la-Place,

MAISON AVEC JARDIN

S'adresser à M. Henri DESLANDES.

A VENDRE JOLI PONEY bai, 1<sup>er</sup> 42, 4 ans, très doux, avec sa Charrette anglaise et son harnais ; occasion. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

**M. VERNERY**

Opticien à Pontivy

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréer, Messieurs, mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

Entrée libre : Hôtel de Londres, à Saumur, pour 8 jours seulement. (334)

A VENDRE aux environs de Saumur, un BEAU CHEVAL, âgé de 8 ans, taille 1<sup>m</sup> 62, s'attelant et se montant, allures très vives. S'adresser au bureau du journal.

**AUX GRANDS MAGASINS**

Maison DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15,

A SAUMUR

Vu l'installation et le succès considérable de leur rayon à 35 centimes, les Grands Magasins ne feront pas le grand étalage habituel pour le jour du

**Jeudi-Saumur**

UN JEUNE HOMME de 17 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN CULTIVATEUR vendéen demande à prendre une ferme à moitié. (333)

JEUNE MÉNAGE désire se placer maison bourgeoise, comme cocher et femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE

A. PRADEAU

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelie

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LÉNORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (1, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**A VENDRE**

Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,

IMPRIMERIE ET JOURNAL

Seuls dans l'arrondissement.

Belle Clientèle Commerciale et Administrative

Annances judiciaires assurées.

Prix : 40.000 fr.

Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

**DUBOIS-RONCE**

DIPLOMÉ-BREVETÉ

ENTREPRENEUR

Des VIDANGES INODORES de la VILLE de SAUMUR

Au Pont-Fouchard

Préviens les Propriétaires que les Travaux d'exécution de Vidanges ne se font pas à la hotte, mais avec les Pompes système Tallard et Tonneaux parisiens ne répandant aucune odeur.

PRIX LES PLUS MODÉRÉS

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S'**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES**

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la Revue des Journaux et des Livres, qui est dans sa 5<sup>e</sup> année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La Revue des Journaux publie actuellement, comme feuilletons, PETITE MARTHE, par Elie Flourens, et l'IMMORTEL, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La Revue des Journaux et des Livres donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la Revue des Journaux contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORT, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr. ; étranger : trois mois, 4 fr. 50 ; six mois, 8 fr. ; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La Revue des Journaux est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLÉ, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(34<sup>e</sup> ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL**

| FONDS                     |        | VALEURS FRANÇAISES              |         | OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER |         | VALEURS DIVERSES                    |        |
|---------------------------|--------|---------------------------------|---------|-------------------------------|---------|-------------------------------------|--------|
| 3 0/0                     | 86 55  | ACTIONS                         |         | Nord                          | 1800    | OBLIGATIONS                         |        |
| 3 0/0 amortissable        | 89 50  | Banque de France                | 4150    | Orléans                       | 1365    | Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400    |        |
| 4 1/2 1883                | 105 40 | Banque d'Escompte               | 525     | Ouest                         | 960     | comm. 1879 3 0/0 r. à 500           | 466 50 |
| EMPRUNTS (VILLE DE PARIS) |        | Comptoir d'Escompte             | 137 50  | Compagnie parisienne du Gaz   | 1337 50 | fonc. 1879 3 0/0 r. à 500           | 478    |
| Oblig. 1855-60 3 0/0      | 532    | Crédit Foncier                  | 1320    | Transatlantique               | 610     | comm. 1880 3 0/0 r. à 500           | 460 50 |
| — 1865 4 0/0              | 525    | Crédit Industriel et Commercial | 585     | Canal de Panama               | 55      | fonc. 1883 3 0/0 r. à 500           | 382 50 |
| — 1869 3 0/0              | 412    | Crédit Lyonnais                 | 677 50  | — Suez                        | 2305    | fonc. 1885 3 0/0 r. à 500           | 458    |
| — 1871 3 0/0              | 402    | Crédit Mobilier                 | 425     | VALEURS ÉTRANGÈRES            |         | CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)        |        |
| — 1875 4 0/0              | 517    | Dépôts et Comptes courants      | 595     | Autrichien 4 0/0 or           | 93      | Est 3 0/0 anc. r. à 500             | 409 50 |
| — 1876 4 0/0              | 518    | Société Générale                | 457 50  | Dette d'Égypte 6 0/0          | 463 75  | P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 | 415 50 |
| — 1886 3 0/0              | 393    | Est                             | 830     | Extérieur 4 0/0               | 76 50   | Midi 3 0/0 ancien r. à 500          | 416    |
| Bons de liquidation       | 532    | Paris-Lyon-Méditerranée         | 1390    | Hongrie 4 0/0 or              | 87 50   | Nord 3 0/0 r. à 500                 | 424 75 |
|                           |        | Midi                            | 1207 50 | Italie 5 0/0                  | 96 70   | Orléans 3 0/0 anc. r. à 500         | 417    |
|                           |        |                                 |         | Portugal 4 1/2                |         | Quest 3 0/0 anc. r. à 500           |        |